L 3.11
M5
722

Dominique LÉONIE

COMMENT ARNAQUER SON BANQUIER

guide pratique

LES EDITIONS DU PONT-NEUF

2046709o

33

COMMENT ARNAQUER SON BANQUIER

D2
1999 - 21003

DL- 23 06 1998 26492

© LES EDITIONS DU PONT-NEUF – 1995
93 rue du Fg du Pont-Neuf – 86000 POITIERS – Tél. : 49 46 55 66

ISBN : 2-910351-07-6 – 2e édition mise à jour
(ISBN : 2-85209-032-5 – 1ère édition - Alain Moreau – Paris – 1987)

BIBLIOTHEQUE DE FRANCE NATIONALE

SOMMAIRE

◊ ◊ ◊

I. LES OPÉRATIONS DE CAISSE ..... page 9

II. LA BOURSE ..... page 57

III. LES CRÉDITS ..... page 71

CONCLUSION ..... page 131

LES ADRESSES POUR SE DÉFENDRE ..... page 134

CITATIONS SUR LA BANQUE ET L'ARGENT ..... page 136

LEXIQUE BANCAIRE ..... page 139

INDEX DÉTAILLÉ ..... page 155

BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE NATIONALE

Signalons que toutes les astuces présentées dans cet ouvrage sont bien souvent des artifices employés par certains clients malicieux, voire... filous, lesquels peuvent revendiquer à juste titre la paternité de ces trouvailles parfois illicites ou géniales !

Aujourd'hui notre société est organisée de telle sorte que chaque individu, chaque famille, soumis aux dures lois de l'argent, poursuivent le but fondamental d'essayer d'en gagner suffisamment, ou toujours plus, pour couvrir leurs besoins immédiats, se constituer des réserves, s'assurer un certain bien-être, ou encore organiser leurs sacro-saints loisirs.

Les banques, depuis que le monde est monde, ont toujours existé, mais sous des aspects différents ; c'est seulement depuis peu qu'elles se sont véritablement intéressées à la masse financière considérable que représentent les sommes drainées par l'ensemble des ouvriers, salariés et autres catégories socio-professionnelles. Elles se sont donc attachées, à partir de ce moment-là, à faire les yeux doux à la clientèle des "particuliers", alors que leur objectif prioritaire avait été jusqu'ici de chouchouter les entreprises dont le nombre était évidemment plus restreint que celui des petits et moyens clients, mais qui, en proportion, leur procuraient des apports de fonds plus importants. Ceci était donc plus rentable, certes, mais devenait avec le temps de plus en plus risqué, quand on connaît le nombre élevé de dépôts de bilan chaque année, sans parler des difficultés de trésorerie, passagères ou chroniques, de beaucoup d'entreprises.

Le banquier ne désira donc plus s'exposer inutilement à perdre des plumes, et jugea judicieux de collecter un même montant de ressources, mais provenant d'un plus grand nombre de clients. Pour cela, on ne lésina pas sur les moyens, puisque tout, ou presque tout, fut mis en œuvre : démarchage intensif, prospectus divers, lettres personnalisées, concours et

loteries, affichage, publicité écrite, radio, télé, etc., afin de vous inciter, vous les "particuliers", à franchir la porte d'entrée de ces belles agences bancaires derrière lesquelles de sympathiques employés vous attendaient pour vous proposer de non moins attrayants services et placements.

La conséquence logique de ces actions, du développement massif des virements de salaires, de pensions et retraites sur des comptes bancaires et de l'obligation de régler par chèque toute somme supérieure à un certain montant, fut la bancarisation quasi totale de la population française en âge de l'être ! Les banques gagnèrent ainsi leur formidable pari. Cependant, par la suite, alors que nous nous habituions petit à petit aux maniements des outils financiers tels que le chèque ou la carte de crédit, nous avons également pris conscience qu'il ne nous était plus possible de nous passer des avantages multiples procurés par l'utilisation de ces différents comptes et autres produits tout aussi intéressants. Ainsi, en quelques années, nous sommes-nous trouvés réduits de notre plein gré à l'état d'esclavage par la banque, forte de ses services.

Tout aurait été certainement pour le mieux, si ce soudain grand amour s'était poursuivi indéfiniment, sans l'ombre d'un nuage. "Tout nouveau tout beau", dit le proverbe, et il se trouve que le proverbe a souvent raison. Il était par conséquent inévitable qu'à un moment ou un autre, vous découvriez le revers de la médaille, autrement dit, l'état de grâce et le temps de séduction de votre partenaire financier étant échus, il se révélait être un homme moins souple, moins compréhensif, moins affable qu'il ne l'avait été de prime abord. En effet, des erreurs se glissent parfois sur votre compte, et les régularisations que vous demandez se font longuement attendre, vous recevez à votre domicile des lettres de rappel à l'ordre, voire des coups de téléphone peu aimables pour un découvert imprévu de cinq cents francs, vous sollicitez un prêt qui, soi-disant, ne peut vous être consenti en raison de ceci, cela, etc.

En fait, de temps en temps ceci vous froisse, cela vous agace

et vous avez la désagréable impression d'avoir devant vous un interlocuteur faisant valoir des arguments qui l'arrangent lui, et l'établissement qu'il représente. Ajoutez à cela l'image traditionnelle qu'offre la banque d'elle-même, image de la puissance et du secret ; il vous est alors difficile de déceler si les propos qui vous sont tenus sont vérité ou prétexte !

Voilà donc le décor où beaucoup d'entre vous ont pris l'habitude d'évoluer lors de leurs visites régulières à leurs agences bancaires. Toutefois, ce qui se passe derrière le rideau est en réalité bien différent de ce que vous imaginez, aussi nous vous proposons de soulever un coin du voile et de vous servir de guide pour une longue visite.

Dans le domaine de l'argent, comme dans bien autres, ceux que l'on appelle les débrouillards ont toujours su habilement tirer partie des situations difficiles dans lesquelles ils se trouvaient. Pour les petits malins, le monde de la finance est en effet l'un des plus propices : ils y sont particulièrement imaginatifs (l'enjeu étant d'importance) et les établissements bancaires ont beaucoup de mal à les contenir ; car très souvent, ceux-ci ne peuvent que constater leur impuissance devant telle ou telle astuce employée par leurs chers clients pour les pigeonner. Les princes de la débrouillardise sont donc seigneurs au royaume des sous, et peut-être allez-vous aussi le devenir, au fil des chapitres de ce livre,... ne serait-ce que par la pensée !

Mais n'anticipons pas, et procédons par ordre dans ce parcours de l'envers du décor.

Première Partie

LES OPÉRATIONS DE CAISSE

I. L'OUVERTURE DU COMPTE DE CHEQUES

A) Les formalités et vérifications devant être accomplies par le banquier lors de l'ouverture d'un compte

Comme vous l'avez remarqué, lors de l'ouverture de vos comptes bancaires, des renseignements vous concernant sont recueillis par un employé sur divers fiches ou documents. Ceux-ci sont nécessaires à l'établissement financier que vous avez choisi, pour mieux vous connaître et constituer ainsi un dossier sur vous. Pour le cas probable où vous auriez à traiter par la suite une opération spécifique avec la banque, ce dossier lui sera d'une grande utilité.

Les principaux éléments conservés sur ces imprimés sont en général les suivants :

- vos nom, nom de jeune fille pour les femmes mariées ou divorcées, prénom, date et lieu de naissance, adresse, situation familiale et professionnelle ;
- un spécimen de votre signature qui permettra au banquier d'y faire référence, si ultérieurement il est pris d'un doute à propos d'une signature soi-disant apposée par vous sur un de vos chèques ou tout autre document ;
- toutes les indications portées sur votre carte nationale d'identité (permis de conduire, ou passeport) : numéros, date de création, nom de la préfecture ou de l'autorité compétente l'ayant délivrée.

Quelques jours plus tard, vous recevez à votre domicile un courrier émanant de votre nouvelle banque, vous remerciant de façon anodine et plutôt commerciale de la confiance que vous avez placée en elle, en ouvrant un compte à ses guichets. L'un des objectifs de cette lettre sympathique est en fait de vérifier si le domicile que vous avez mentionné au moment où vous avez rempli les formalités avec votre banquier est bien votre adresse. En cas de fausses coordonnées, le courrier retournera à son expéditeur avec une mention de la poste : "n'habite pas à l'adresse indiquée".

Vous remarquerez aussi que l'employé qui vous prend en charge cherche volontiers à engager la conversation avec vous et souvent habilement vous fait exposer les raisons qui vous ont fait préférer sa banque plutôt qu'une autre. Cette méthode qui en soi n'est pas innocente, permet à votre interlocuteur de se faire un premier jugement sur vous (certes superficiel), et d'apprécier si oui ou non vous êtes de ces personnes qui font le tour des banques. Malheureusement pour elles, ce sont bien souvent des clients indésirés, car financièrement fragiles. Ainsi toutes proportions gardées, cet entretien revêt-il une allure de mini test-sondage et vous vous devez donc de le mener avec suffisamment d'à-propos et d'attention.

D'autre part, l'employé vous signale que votre premier carnet de chèques sera plus long à obtenir que les suivants ; la raison de ce délai tient au fait que le banquier est contraint par la loi d'interroger un fichier national tenu par la Banque de France, dont nous reparlerons plus en détail ultérieurement. Précisons toutefois dès maintenant que ce gigantesque fichier répertorie l'ensemble des personnes ayant émis sur tout le territoire français des chèques sans provision et donc frappées d'interdiction bancaire. Les responsables d'agences font eux-mêmes la démarche de déclarer à la Banque de France les clients qu'ils souhaitent voir ainsi pénalisés par cette mesure. L'interrogation de ce fichier s'effectue au moyen des informations que vous avez communiquées au banquier lors de l'ouverture de votre compte, à savoir vos nom, nom de jeune fille, si

vous êtes du sexe féminin, prénom, ainsi que vos date et lieu de naissance. Mentionnons ici que tout établissement financier ne se soumettant pas à la réglementation sur les chèques sans provision est passible de condamnations et de très lourdes amendes. En ce qui concerne les personnes qui sont inscrites sur ce fichier, leur avenir bancaire proche ne se présente pas sous le meilleur jour, puisqu'il leur est interdit de disposer d'un carnet de chèques pendant un certain temps.

Comme nous venons de le dire, ces multiples formalités doivent être consciencieusement accomplies par les employés de banque lors d'une ouverture de compte. De façon habituelle, c'est le cas. Mais de façon habituelle aussi, il arrive que cela ne soit pas très bien effectué, ou parfois même exécuté en dépit du bon sens. Quelles en sont les raisons ? Elles sont multiples, cependant quelques-unes, pour être les principales, méritent d'être mises en avant : manque de temps, surcroît de travail, nombre important d'ouvertures de comptes, inattention ou excès de confiance des employés, routine, désir de ne pas trop s'embêter, laxisme, etc.

Certains clients, perspicaces et futés, en ont fait l'observation et se sont mis aussitôt à penser, imaginer, inventer, tester, perfectionner des trucs propres à ruser les banques. Quelles sont leurs motivations ? La principale est sans aucun doute la situation économique actuelle difficile et le besoin d'argent qui se fait pressant pour beaucoup, à un moment où les banques ne sont pas toujours très souples et compréhensives. Refuser, par exemple, de faire une avance pendant deux ou trois jours à un client qui attend le virement de son salaire sur son compte, incitera naturellement cette personne pour les mois à venir à ruser, ou tout du moins à essayer. Il faut aussi reconnaître qu'il est aujourd'hui difficile de se passer des services des banques, après qu'elles nous ont placé à grands coups de publicité des chéquiers, des cartes, des crédits, etc. Alors, comment continuer à jouir de ces facilités, de ces services quand on se voit sur le point d'en être privé ? La solution pour certains consiste, avant de se retrouver puni ou au piquet, à piper les dés ; c'est

ainsi que, pour garder leur qualité de bons élèves aux yeux de leurs directeurs d'agence, ils cherchent à les duper en masquant leurs difficultés. Et puis il y a les joueurs, plus nombreux qu'on le pense qui font cela pour le plaisir,... pour la beauté du geste !

B) Les principales ruses pratiquées

1° Le déguisement d'identité

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'employé de banque ne consulte pas toujours minutieusement la pièce d'identité qu'il vous demande à l'ouverture de compte. En général, un coup d'œil est rapidement jeté sur la photographie, et les renseignements qui sont inscrits sur ce document sont parfois vite survolés. Les données qui intéressent surtout cet employé, car il doit les annoter sur sa fiche, sont essentiellement les numéros, la date de création et le nom de la préfecture ou de l'autorité compétente qui a délivré cette pièce officielle. Il est donc plutôt facile de modifier parfois certaines inscriptions de sa propre carte d'identité.

En premier lieu, vos nom et prénom peuvent être modifés, sans que l'on puisse vraiment vous reprocher une falsification. Par exemple, produire une carte d'identité abîmée, froissée, trouée, salie, et donc aux inscriptions peu lisibles, présente le mérite d'engendrer des confusions dans l'esprit du banquier. Il suffit alors que l'employé soit verbalement induit en erreur pour... qu'il se trompe. Un monsieur "Dupont" peut devenir facilement "Duront" ou "Dutont", surtout si vous y mettez de la conviction et beaucoup de bonne foi.

Ensuite, un deuxième artifice très osé consiste a modifier très légèrement l'orthographe du nom enregistré sur la pièce d'identité. Ainsi, très malignement, une personne se nommant "Martin", peut devenir d'un coup de baguette magique, "Martinez" ou "Martineau". Pour cela, il a suffi préalablement de trouver la machine à écrire adéquate et de bien s'exercer

avant de réaliser l'opération. Il va de soi néanmoins que ce dernier procédé illicite est aux risques et périls des utilisateurs et bien évidemment répréhensible, mais se trouve parfois utilisé par certaines personnes trés audacieuses.

Une autre méthode se révélant souvent efficace consiste à affirmer à l'employé qu'une erreur des services de la préfecture a été commise dans la transcription de l'ordre de vos prénoms sur votre carte d'identité. Si le vôtre est réellement : "Joël, Alain, Philippe", un ton persuasif fera admettre à votre interlocuteur, qui n'a pas de raison de mettre votre parole en doute, que votre seul prénom usuel et officiel est bien "Alain" et non "Joël". Ceci est important, nous le savons déjà, pour ce qui est des renseignements que votre responsable d'agence communique à la Banque de France pour interrogation du Fichier national des incidents de paiement.

Dans un même ordre d'idée, des situations confuses peuvent trouver leurs origines dans ce domaine particulier qu'est l'état civil des femmes mariées, divorcées, remariées, sans oublier les juxtapositions de noms ou les ouvertures de compte de femmes mariées à leur nom de jeune fille. A cet effet, plusieurs procédés sont utilisés ; en voici un échantillon qui présente l'avantage de semer la panique dans l'esprit de l'employé de service, jusqu'à lui faire commettre des erreurs... que vous n'avez nullement eu l'intention de provoquer, évidemment ! Une dame divorcée ayant conservé jusqu'ici son nom de femme, par exemple "Durand", et dont le nom de jeune fille est "Denis", peut vouloir ouvrir un compte en se déclarant être juste remariée et se nommer dorénavant "madame Fabre". La déclaration de ce nom d'emprunt doit être faite en ayant soin de préciser à la banque que votre livret de famille, votre extrait de mariage ou tout autre document justificatif a été oublié chez vous ou perdu, mais que le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais pour régulariser cette situation. Si par la suite, comme on le pressent, vous oubliez de communiquer la pièce manquante à votre dossier, il y a aussi de fortes chances que votre banquier n'y songe également plus. D'autre part, cette situation, déjà com-

pliquée en elle-même, peut être encore obscurcie par une modification simultanée, de votre nom de jeune fille sur votre carte d'identité. Après tout ce méli-mélo, comment voulez-vous que votre guichetier s'y retrouve, et la Banque de France aussi ?

Pour y avoir fait allusion, il y a peu, vous devez savoir que la date de naissance, communiquée à l'ouverture du compte, joue un très grand rôle pour le déroulement ultérieur des formalités obligatoires à remplir par la banque. En effet c'est essentiellement à partir de vos jour, mois et année de naissance que le Fichier national des incidents de paiement détermine sa réponse à l'interrogation du directeur d'agence. Ainsi par exemple, si vous êtes un homme et que vos coordonnées sont les suivantes : "Jean-Paul Bonneau, né le 30 juillet 1945 à Paris", ces renseignements seront communiqués à l'organisme en question sous la forme suivante : "30.07.45 Bonne" (clé Banque de France utilisant les cinq premières lettres de votre nom), plus votre état civil complet : date et lieu de naissance. Si vous êtes une femme et que vous vous nommez par exemple "Davignon née Françoise Roissard" et que vos date et lieu de naissance sont le 3 avril 1952 à Marseille, les indications transmises seront : "03.04.52 Roiss", vos coordonnées complètes comme précédemment, plus le nom et le prénom de votre mari.

Ceci étant, la modification, ne serait-ce que d'un chiffre, de votre date de naissance ou d'une lettre de votre nom de jeune fille, si vous êtes du sexe féminin, remet votre situation dans une position favorable vis-à-vis de votre nouvelle banque, si par malchance vous étiez inscrit sur ce fameux Fichier national des incidents de paiement. En effet, le but étant d'obtenir coûte que coûte la confiance du banquier, afin qu'il délivre à son client des chéquiers, des cartes de crédit et qu'il lui accorde des découverts et des prêts, il est primordial d'avoir la possibilité d'échapper à cet intraitable Fichier national des incidents de paiement qui condamnait, jusqu'alors, à bien du souci ceux d'entre vous qui avaient eu la mauvaise idée d'émettre des chèques sans provision. Quant aux banques, rappelons de nouveau qu'elles ne sont pas toujours attentives lors des formalités d'ouverture de compte.

A partir de ce moment-là, si un client, qui a rusé pour ouvrir son compte dans de bonnes conditions, sait être discret dans les semaines et mois à venir, en ayant soin de ne pas attirer l'attention sur lui par des découverts inconsidérés ou un incident quelconque, il y a fort à parier que les responsables d'agence ne s'apercevront jamais de rien. N'oublions pas également que les agences bancaires possèdent un grand nombre de clients et de comptes, et que pour cette raison, elles ne peuvent pas suivre tous les dossiers de très près. Ainsi, comme nous l'avons déjà précisé, des documents peuvent très bien manquer dans une chemise d'ouverture de compte, pendant des mois et des années sans qu'il en soit fait particulièrement de cas.

En résumé, cette astuce de la modification partielle de la date de naissance, du nom ou nom de jeune fille, se révèle être aujourd'hui une botte secrète imparable par les établissements financiers et la Banque de France.

2° Les fausses adresses

Nous l'avons vu, l'adresse d'un nouveau client doit être vérifiée par la banque au moyen de l'envoi d'un courrier anodin, de remerciement ou de bienvenue. Dans le domaine des adresses, les subterfuges les plus originaux et inattendus ont vu le jour, et comme on pourrait s'en douter, ils sont déjà amplement utilisés par les artistes de la débrouillardise.

Le plus couramment, le client, pour dérouter son banquier, lui communique l'adresse d'un voisin généralement éloigné, d'un parent, d'un ami qui est dans la confidence. Ce demier prendra soin de spécifier à son agent des Postes, que le courrier au nom de "X" ou "Y" adressé à son domicile personnel, lui est effectivement destiné. Cette pratique est assez répandue, et nous verrons plus tard qu'elle peut vous procurer de nombreux avantages. Certains clients pourront trouver un intérêt dans cette possibilité de dissimuler leur véritable adresse, pour le cas où ils pressentiraient des difficultés financières à venir et où ils ne désireraient pas se sentir pressés par des lettres d'avertisse-